

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 275 Subvention et convention (12.000 euros) à l'association Paris Culture 20 dans le cadre de l'action culturelle locale et de la politique de la Ville (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Paris Culture 20 et de signer la convention ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée dont 10.000 euros sur proposition de la Mairie du 20e et 2 000 euros dans le cadre de la Politique de la Ville, à l'association Paris Culture 20, 1-3, rue Frédérick Lemaître (20e), au titre de ses activités en 2018. Simpa : 19842, 2018-07061 ; 2018-01343.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention à l'association Paris Culture 20, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : Cette dépense de 12.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, nature 65748, rubrique 3112, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO